

2022/11/11

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 novembre 2022 - Délibération n° 2022/11/11

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES.

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 22 novembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – BUSSIÈRE Jean-Claude – LAINE Joël – LAGRANGE Serge – DEFEMME Catherine – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
6. M. BENABDELMALEK donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à GAILLARD Thierry
8. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle

Suppléance : M. MARIE Patrick remplace M. DUBREUIL Raymond.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	42	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son a

Vu le Budget Primitif du budget annexe « Immobilier d'entreprises » voté par le Conseil communautaire en date du 05 avril 2022 ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

En section d'investissement la réalisation de dépenses imprévues nécessite d'abonder le chapitre 23. Ces dépenses concernent des travaux engagés suite à un sinistre électrique sur le portail d'accès aux ateliers occupés par l'ACCI.

Un complément de crédits est également nécessaire pour assurer le paiement du solde de la taxe d'aménagement attachée à la création de ces ateliers.

En section de fonctionnement un réajustement des montants est nécessaire pour pouvoir procéder au paiement de taxes foncières et de dépenses diverses au chapitre 011. Pour équilibrer le budget, il est proposé de réviser le montant prévisionnel des recettes dues au titre des loyers au vu des versements restants à percevoir d'ici la fin de l'exercice, et de réaffecter des crédits inscrits au chapitre 66.

DM n°1 – Budget annexe Immobilier d'entreprises			
Dépenses		Recettes	
Section d'investissement			
Chapitre / compte	Montant	Chapitre / compte	Montant
23 / 2313	+2 660,00 €		
21 / 2188	-2 660,00 €		
Total :	0,00 €		
Section de fonctionnement			
Chapitre / compte	Montant	Chapitre / compte	Montant
011 / 63512	+3 323,00 €	75 / 752	+ 3 320,00 €
011 / 60612	+447,00 €		
66 / 6688	-450,00 €		
Total :	+3 320,00 €	Total :	+ 3 320,00 €

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement voté à hauteur de 34 000,00 € est modifié en dépenses et en recettes à 37 320 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe « Immobilier d'entreprises » telle qu'exposée ci-avant.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes de l'Oise Sud-Ouest' around the perimeter and 'Le Président' in the center. The signature is written across the stamp and extends to the right.